



# BASS – Secteur associatif sanitaire, social et médico-social

(CCNT 51, CCNT 65 – CHRS, CCNT 65, CLCC, Accord Croix-Rouge française, accords « maisons », Code du travail)

## Ce que la CGT propose :

### Urgences salariales

➔ Le versement d'une prime de 2 196 € au titre de l'année 2023 correspondant au SEGUR/LAFORCADE annualisé, ainsi que le versement mensuel à compter du 1er janvier 2024 de la somme de 238 € bruts / 183 € nets à tous les salariés qui ne touchent pas la prime SEGUR/LAFORCADE. Un accord déjà signé par les 4 organisations représentatives CFDT / CGT / FO / SUD : « Les 183 € nets pour tous ».

➔ L'ouverture immédiate des négociations dans les conventions CCNT et les accords existants pour revaloriser les points d'indice afin de répondre à la fois à la problématique des bas salaires et des tassements des grilles. Ces CCNT et accords sont aujourd'hui le seul moyen de répondre en urgence à la précarité grandissante des professionnels du secteur.

### La Convention Collective Etendue

#### Classification et rémunération

La CGT porte une grille des classifications avec des références au niveau de l'Éducation nationale et de ses diplômes. Il existe aujourd'hui 7 niveaux de qualification reconnus qui doivent être la base du système de classification conventionnelle. Nous revendiquons le maintien des grilles PARODI.

Pour chacun des grands niveaux de qualification le salaire mensuel brut de base minimum garanti à l'embauche devrait être :

- ➔ **Non diplômé : le SMIC, soit 2 000 € revendiqué par la CGT**
- ➔ **Niveau BEP / CAP : 1,2 fois le SMIC, soit 2 400 € ;**
- ➔ **Niveau Bac (général, professionnel ou technologique) : 1,4 fois le SMIC, soit 2 800 € ;**
- ➔ **Niveau BTS / DUT (BAC +2) : 1,6 fois le SMIC, soit 3 200 € ;**
- ➔ **Niveau Licence LMD / licence professionnelle (BAC +3) : 1,8 fois le SMIC, soit 3 600 € ;**
- ➔ **Niveau Master (BAC + 5) : 2 fois le SMIC, soit 4 000 € ;**
- ➔ **Niveau Doctorat (BAC +8) : 2,3 fois le SMIC soit 4 600 € bruts.**

Cette base de rémunération identique permet notamment de contribuer à l'amélioration de l'égalité salariale entre les métiers à prédominance masculine et féminine.

*Le groupe d'Appui à la Négociation CCUE de Haut Niveau travaille à l'actualisation des salaires minimums de chaque métier de chaque convention collective ou accords pour s'assurer que nous partons bien du meilleur de l'existant.*

Pour la CGT, la qualification s'entend, peut être acquise et doit être reconnue dans l'emploi comme dans le salaire :

- ➔ par l'obtention d'un diplôme professionnel ;
- ➔ par l'expérience dans un emploi équivalent à un niveau de diplôme ;
- ➔ par la validation des acquis ;
- ➔ par la formation continue.

Une convention collective étendue de Haut Niveau telle que l'exige la CGT doit garantir :

- ➔ une progression minimale régulière de coefficients pour chaque salarié ;
- ➔ Une échelle mobile des salaires qui permet une revalorisation minimale des salaires à la hauteur de l'inflation ;
- ➔ le doublement au minimum du salaire de base de chaque salarié sur sa carrière ;
- ➔ Une classification, des droits et garanties collectives transposables d'un employeur à un autre au sein de la BASS,
- ➔ Une ancienneté rattachée au salarié,
- ➔ une hiérarchie permettant une meilleure répartition des richesses produites par les travailleurs.

Les classifications et rémunérations ne sont pas les seuls thèmes qui doivent constituer une convention collective. Avant toute finalisation de texte conventionnel, les 10 thèmes devront avoir été négociés avec sérieux et ambition pour les salariés du secteur : durée du temps de travail ; égalité professionnelle ; santé et prévention au travail ; protections sociales complémentaires ; relations contractuelles ; formation professionnelles ; travail de nuit ; Salariés en situation de handicap ; dialogue social et droit syndical.

La CGT refuse d'engager sa signature par bloc de négociation, seul moyen de s'assurer que la Convention Collective Etendue soit de Haut niveau dans son ensemble.

## Des moyens à hauteur des besoins !



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

Union Fédérale de l'Action Sociale CGT • Case 538 • 263 rue de Paris • 93515 Montreuil CEDEX • [revendic@sante.cgt.fr](mailto:revendic@sante.cgt.fr) • Tél : 01 55 82 87 81